

20 fév 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 février 2004

Nouvelle nomenclature pour prestation de soins

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (*).

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (*).

Ce projet insère dans l'article 37bis un nouveau numéro de nomenclature qui a été attribué à la répétition de la prestation 471391-471402 Ergospirométrie. Une intervention personnelle est déjà prévue pour cette prestation. La répétition de celle-ci est associée à la même intervention personnelle. Cette intervention n'est pas prévue pour les bénéficiaires de l'intervention majorée mais seulement pour les autres bénéficiaires. Le projet a été transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (*) coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe